

Un pape à déboulonner

Le sculpteur russe Zurab TSERETELI, spécialiste d'œuvres monumentales, s'est senti l'obligé de Paul ANCELIN à la suite d'une intervention en sa faveur du maire de Ploërmel.

Il lui a donc proposé de lui offrir une œuvre et Paul ANCELIN a choisi une énorme statue du défunt pape Jean Paul II.

Au moment d'en être livré le maire de Ploërmel décida de ne pas la mettre dans son jardin mais en fit don à sa commune et obtint de son conseil municipal que lui soit fait place dans une promenade de sa ville, à charge pour cette dernière de lui fournir un socle.

Il obtint du Conseil général du Morbihan une subvention de 4500€ pour ériger ce socle.

La construction de ce socle et l'érection en décembre 2006 de cette ostentatoire statue, logée sous une grande arche surmontée d'une croix, donna lieu à des séances houleuses du conseil municipal et à de solides manifestations publiques.

Des libres penseurs de ce département, choqués par cette violation évidente de la loi de 1905 ont obtenu du tribunal administratif qu'il considère que « la liberté de conscience » et « la neutralité du service public à l'égard des cultes » n'ont pas été respectés. (1)

Le tribunal a donc exigé le remboursement de la subvention accordée par le Conseil général.

Le malheur est que ce sera au détriment de la nouvelle municipalité de Ploërmel ayant mis fin au mandat de maire de Paul ANCELIN.

Il ne lui reste donc qu'à vendre la statue. Une quelconque congrégation devrait pouvoir être intéressée par la représentation de ce personnage en voie de sanctification.

Mais même un ferrailleur donnerait un bon prix pour ce monument en bronze.

Pierre LE GALL

(1)

<http://www.letelegramme.com/ig/generales/regions/morbihan/ploe>

[rmel-56-subvention-illegale-pour-la-statue-de-jean-paul-ii-07-01-2010-726872.php](#)